



République Française
Département des Hautes-Alpes
Communauté de Communes du Pays des Ecrins

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois février 19 h30, la Communauté de Communes du Pays des Écrins étant assemblée en session ordinaire, à la Maison de la Vallée à Freissinières, après convocation légale du 28 janvier 2022, sous la Présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

Étaient présents les Conseillers Communautaires suivants : Marie BAILLARD, Dominique BARNEOUD, Marie-Noëlle DISDIER, Marie-Pierre HAMMES, Alice PRUD'HOMME, Carine QUILICI, Marie-José SAVOLDELLI, Christian CANTON, Marcel CHAUD, Michel CHEYLAN, Jean CONREAUX, Cyrille DRUJON D'ASTROS, Camille FAURE, Martin FAURE, Michel FRISON, Bruno LAROCHE, Gilles PIERRE, Didier PLUQUET, Alain SANCHEZ, Laurent VERNET.

Pouvoirs : Sandrine REYMOND à Dominique BARNEOUD.
Guillaume PONCET à Carine QUILICI.
François ROTH à Alain SANCHEZ.

Excusés : Florence TORRENT, Serge GIORDANO.

Le Président, Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, accueille l'Assemblée à la Maison de la Vallée à Freissinières.

Le Président, Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, fait lecture des procurations.

A. Désignation du secrétaire de séance.

Madame Marie BAILLARD est désignée Secrétaire de séance.

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CABINET

Délibération n°1 – Débat d’Orientation Budgétaire – Budget 2022.

Présentation de la délibération : Cyrille DRUJON D’ASTROS.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L 2312-1, L 3312-1 et L 5211-36.
- **Vu** la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite la Loi NOTRe et notamment l’article 107.
- **Vu** la Loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022.
- **Vu** le rapport d’orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au Débat d’Orientation Budgétaire transmis à chaque membre du Conseil Communautaire.
- **Vu** l’avis du Bureau Statutaire du 14 janvier 2022.

Le Président rappelle que le Débat d’Orientation Budgétaire doit s’appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du Conseil Communautaire, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- *Approuve l’exposé du Président.*
- *Prend acte que le Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) a eu lieu sur la base d’un rapport portant sur le budget de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins.*
- *Autorise le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à l’application de cette délibération.*

Approuvée à l’unanimité.

Pour :

Contre :

Abstention :



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022





L'Article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de présenter au Conseil Communautaire les grandes orientations du prochain Budget.

La Loi du 7 août 2015, portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (Loi NOTRe) précise par le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Il doit présenter :

- Les orientations budgétaires envisager par la Communauté de Communes du Pays des Écrins portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre les Communes et la Communauté de Communes du Pays des Écrins.
- Les engagements pluriannuels envisagés, basés sur les prévisions des dépenses et des recettes en matière de programmation d'investissement et les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Les informations relatives à la structure de gestion de l'encours de dette contractée et le profil de l'encours de dette.

Ces orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le présent document est élaboré sur la base des informations réglementaires connues à la date du 15 janvier 2022, des dispositions de la Loi de Finances 2022, et les résultats prévisionnels des CA 2021.

- **Loi de finances 2022 : principalement** - Evolution des bases de fiscalité 2022 : 3.4 %.
- CA 2021 et Etats 1386 et 1288 des rôles 2021.
- Estimation des dotations, compensations et prélèvement notamment l'évolution de l'enveloppe TVA de 5.8 % entre 2021 et 2020.
- Maintien des taux de fiscalité directe (TFB, TFNB et CFE) et indirecte TEOM et GEMAPI identiques à 2021.

ETAT PREVISIONNEL DES RESULTATS 2021 (au 15/1/2022)

		Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Résultats N-1	Résultat exercice
M14	Fonctionnement	10 152 563,01€	10 841 645,04€	689 082,03 €	553 835,74 €	135 246,29 €
	Investissement	2 883 131,30 €	3 725 376,82 €	842 245,52 €	-680 409,20€	1 522 654,72 €
M14S	Fonctionnement	1 857 983,83 €	1 857 983,83 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M43	Fonctionnement	716 579,78 €	796 670,78 €	80 091,00 €	146 445,84 €	-66 354,84 €
	Investissement	42 913,67 €	93 140,13 €	50 226,46 €	41 232,33 €	8 994,13 €
M14 Eco	Fonctionnement	329 828,51 €	490 335,61 €	160 507,10 €	9 693,72 €	150 813,38 €
	Investissement	344 886,60 €	250 500,08 €	-94 386,52 €	-76 478,64 €	-17 907,88 €
M14 Cinéma	Fonctionnement	84 645,24 €	132 871,92 €	48 226,68 €	19 862,60 €	28 364,08 €

3

Pour :

Contre :

Abstention :



	Investissement	3 192,00 €	27 238,45 €	24 046,45 €	19 102,37 €	4 944,08 €
M49 Assainissement	Fonctionnement	1 423 161,96 €	1 890 218,86 €	467 056,90 €	0,00 €	467 056,90 €
	Investissement	630 350,26 €	1 315 244,74 €	684 894,48 €	193 113,70 €	491 780,78 €
M14 ZA Pont La lame	Fonctionnement	5 432.71 €	86 032.00 €	80 599.29 €	0,00 €	80 599.29 €
	Investissement	0.00 €	316 225.90 €	316 225.90 €	280 268.05 €	35 957.85 €

4

Pour :

Contre :

Abstention :



M14 Général :

Le résultat de l'exercice peut s'expliquer par :

- La cession des travées de la série E pour un montant de 134 628.63 €.
- Un versement moindre de la subvention à la VLA de 90 162.96 €.
- La contribution du budget assainissement au frais de gestion à hauteur 91 038.66 € selon les termes de la délibération de répartition de charges communes.

Aussi, on peut conclure qu'en fonctionnement, les marges disponibles (entre les recettes et les dépenses) sont limitées à périmètre constants.

M14S - Secteur vie locale et associative

- La subvention octroyée 1 130 893.39 € a été partiellement utilisée, soit 1 040 728.90 €, du fait de recettes exceptionnelles liées à COVID, mais non pérennes.

M43 - Transport :

- Le service « Transport » est déficitaire de 66 354.84 € dans l'exercice 2021 du fait de la reprise du résultat de fonctionnement 2020 (146 445,84 €) et de la faible subvention accordée en 2021 (453 750.35 €) tandis que les subventions antérieures étaient de l'ordre de 540 000€.
- Toutefois, l'année 2021 se termine avec un excédent comptable de 80 091.00 €, qui pourra être affecté aux besoins de financement des activités de transport en 2022, notamment avec la reprise normale des activités des stations de ski en décembre 2021.

M14 Economiques (gestion des ateliers relais)

- Les ateliers relais au titre des actions économiques bénéficient d'une subvention de 56 000€ dont 30 000€ pour la pépinière d'entreprises et 26 000€ pour la maison de santé Gyronde à Vallouise-Pelvoux.
- Il dégage un excédent comptable de 66 120.58 € sur les deux sections fonctionnement et investissement, qui pourra être affecté en 2022 pour l'équilibre du budget primitif.
- En 2022, le local occupé par Madame GOBBI lui a été cédé à partir d'avril 2021, ce qui affectera en diminution les ressources perçues de la maison de santé Durance de 4 036.80 € HT, mais on percevra en 2022 le produit de la vente 30 777.60 € HT en produits exceptionnels
- D'autre part les loyers impayés et remboursement de la taxe foncière par le locataire de la blanchisserie nouvelle s'élèvent à 414 752.58 € TTC. Une procédure de recouvrement est engagée par les services de la DGFIP. Le risque de recouvrement total est réel, de ce fait une provision de 20% sera inscrite au budget 2022, soit 82 950.52 €.



M14 Cinéma

- Bien qu'ayant une activité très perturbée en 2021, les éléments financiers sont favorables par l'octroi d'une dotation de 41 764 € par l'état au titre de COVID pour l'année 2020.
- La subvention versée en 2021 est de 35 000 €.

M49 Assainissement

- Le budget « assainissement » est excédentaire de 467 056.90 € en fonctionnement et de 684 894.48 € en investissement.
- C'est le seul budget qui est complètement indépendant du budget général dont les résultats sont capitalisés en provision des futurs travaux d'équipement, de renouvellement ou d'amélioration des installations existantes.
- Le niveau de redevance est fixé au regard d'un programme prévisionnel d'investissement approuvé par délibération.

M14 ZA Pont La Lame

- Le budget « ZA pont La Lame » est globalement excédentaire de 396 825.19 €.
- Travaux restants et risques : 191 191.49 €.
- Recettes à percevoir : vente des lots : 237 094.08 € et subvention à percevoir : 63 514.52 € soit un total de 300 608.86 €.
- Prêt relais de 475 000€ à rembourser et charges financières 3 705.00 €.
- **Excédent au terme de l'opération : 26 903.86 €.**



ETAT DE LA DETTE POUR L'ANNEE 2022

Budget	Capital restant dû au 01/01/2022	Charges d'intérêt 2022	Capital remboursé 2022	Capital restant dû au 31/12/2022
M49	2 633 917,34	80 076,52	245 543,18	2 388 374,16
M43	112 666,66	1 588,60	8 666,67	103 999,99
M14 Eco	1 669 350,01	45 972,99	225 645,01	1 443 705,00
M14 ZA Pont la lame	475 000,00	1 852,50	160 185,83	314 814,17
M14	3 201 758,99	87 846,39	193 690,36	3 008 068,63
	8 092 693,00	217 337,00	833 731,05	7 258 961,95

7

Pour :

Contre :

Abstention :

ANALYSE PROSPECTIVE 2017 à 2021

	Rétrospective				2021
	2017	2018	2019	2020	
Produit des contributions directes	4 660 619	4 768 946	4 914 570	4 911 468	3 566 993
Fiscalité transférée	674 310	698 732	707 242	751 941	1 547 768
Fiscalité indirecte	1 975 172	2 087 843	2 160 124	2 168 817	2 151 880
Dotations	1 382 676	1 311 706	1 374 296	1 397 489	1 982 004
Autres recettes d'exploitation	447 692	245 978	391 894	506 119	635 878
Total des recettes réelles de fonctionnement	9 140 469	9 113 205	9 548 126	9 735 833	9 884 523
Charges à caractère général (chap 011)	985 435	918 086	1 216 750	1 161 813	1 201 955
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	1 393 772	1 439 775	1 425 323	1 517 799	1 713 627
Atténuation de produit (chap 014)	2 247 536	2 222 494	2 235 323	2 166 769	2 329 619
Autres charges de gestion courante (chap 65)	3 487 774	3 708 103	3 737 081	3 742 150	3 780 276
Intérêts de la dette (art 66111)	113 526	106 384	96 840	89 316	89 685
Autres dépenses de fonctionnement	1 784	513	0	26 402	18 264
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 229 827	8 395 354	8 711 317	8 704 249	9 133 426
Epargne de gestion	1 024 168	824 235	933 649	1 120 901	840 782
Intérêts de la dette	113 526	106 384	96 840	89 316	89 685
Epargne brute	910 642	717 851	836 809	1 031 584	751 097
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	274 808	279 862	290 016	301 960	162 347
Epargne nette	635 834	437 989	546 793	729 625	588 750
FCTVA (art 10222)	109 622	78 930	314 598	125 590	368 533
Emprunts	0	0	0	0	1 000 000
Autres recettes	294 704	544 891	594 657	779 620	942 403
Total des recettes réelles d'investissement	404 326	623 821	909 255	905 210	2 310 936

8

Pour :

Contre :

Abstention :

Sous-total dépenses d'équipement	914 513	2 279 224	1 034 491	2 378 317	1 626 294
Autres investissements hors PPI	6 742	6 565	0	150	0
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	274 808	279 862	290 016	301 960	149 753
Autres dépenses d'investissement	20 000	31 261	20 797	62 688	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	1 216 063	2 596 912	1 345 305	2 743 115	1 776 047
Fonds de roulement en début d'exercice	1 830 625	1 929 530	674 291	1 075 051	268 730
Résultat de l'exercice	98 905	- 1 255 240	400 759	- 806 320	1 285 986
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 929 530	674 291	1 075 051	268 730	1 554 717
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	3 278 026	3 026 857	2 947 756	2 661 934	2 365 269
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	3 026 857	2 947 756	2 661 934	2 365 269	3 215 516
Délais de désendettement	3	4	3	2	4

Les recettes de fonctionnement 2021 s'élèvent à 9 884 K € soit une croissance de 1,5 %, tandis que les charges de fonctionnement sont de 9 133 k € soit 4,9 %, principalement justifiées par l'augmentation de la masse salariale passant de 1 517 K € en 2020 à 1 713 K € soit une augmentation de 13 %.

Les indicateurs financiers sont en baisse :

- Epargne nette passant de 729 K € à 588 K €, un effet de ciseau est engagé.
- Le délai de désendettement est en augmentation passant de 2 à 4 ans.

La situation financière est correcte mais commence à se dégrader, une vigilance est à mettre pour les prochains exercices.



Capacité d'investissement

Les charges d'investissement sont :

- Les dépenses d'équipement d'opérations, dont une partie est en général financée par des subventions externes.
- Les études de programmation, de définition.
- Les dotations de fonds de concours attribuées aux communes, subventions aux organismes externes (maison de retraite, SMIAGD...).

Elles représentent un montant de 1 273 637 € en 2021.

L'analyse prospective, élaborée sur la base des CA 2017 à 2020, et ayant fixé pour cadre le maintien des indicateurs financiers acceptables, estime la capacité d'investissement de 2 à 2.5 M € par an sur la période 2022 à 2025 dans le schéma de financement suivant :

- Opérations d'équipement financées à 50 % par des subventions externes, 25 % par le propre autofinancement et 25 % par l'emprunt.

ETAT COMPARATIF DES RESSOURCES 2021 et 2022

	CA 2021	BP2022
Taxe d'habitation	897 239,00 €	927 745,13 €
Taxe Foncière Bâtie	1 399 571,00 €	1 447 156,41 €
Taxe foncière non bâtie	58 903,00 €	60 905,70 €
CFE	1 203 040,00 €	1 243 943,36 €
TOTAL CONTRIBUTIONS DES 4 TAXES	3 558 753,00 €	3 679 750,60 €
CVAE	297 530,00 €	298 543,00 €
TVA	757 168,00 €	801 083,74 €
IFER	244 567,00 €	239 493,00 €
TASCOM	46 895,00 €	46 895,00 €
Compensation Exonération TFB et CFE industriels	657 922,00 €	680 291,35 €
Allocations compensations	46 330,00 €	46 330,00 €
Dotation de compensation salaires	342 144,00 €	321 007,00 €
Produit additionnel FNB	18 077,00 €	18 077,00 €
TOTAL COMPENSATIONS FISCALES	2 410 633,00 €	2 451 720,09 €
DCRTP	83 831,00 €	83 831,00 €
GIR	171 270,00 €	171 270,00 €
Dotation de l'intercommunalité	81 238,00 €	90 350,00 €
Dotation Touristique (autre que ABC)	617 762,00 €	617 762,00 €
TOTAL DOTATIONS	954 101,00 €	963 213,00 €
TEOM	1 511 500,00 €	1 562 891,00 €
Taxe GEMAPI	334 513,00 €	335 146,00 €
TOTAL RESSOURCES	8 769 500,00 €	8 992 720,69 €
Contribution RDP	-74 540,00 €	-74 540,00 €

11

Pour :

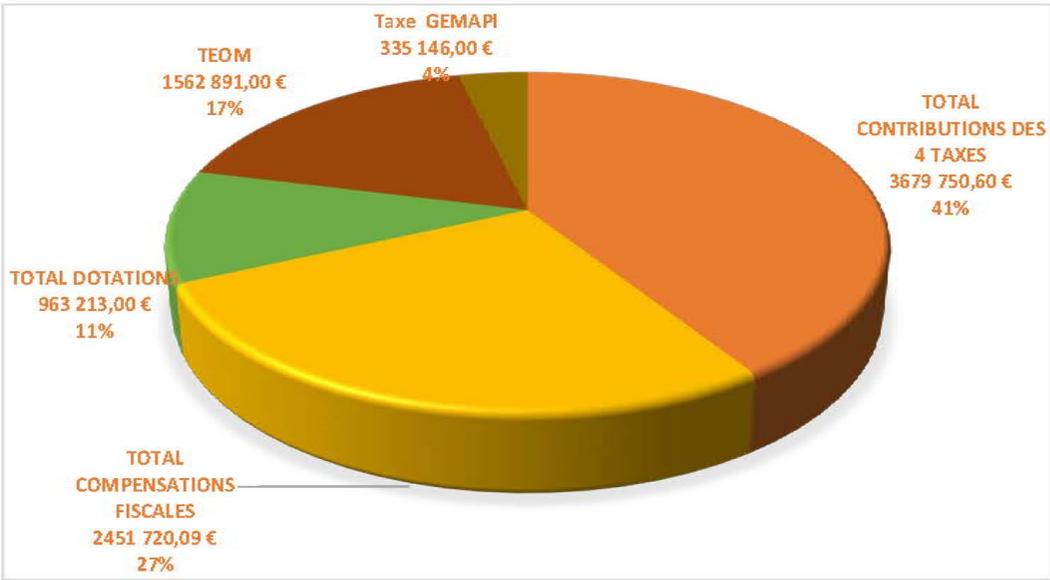
Contre :

Abstention :



ALLOCATIONS COMPENSATIONS	-1 950 245,00 €	-1 950 245,00 €
FPIC	-225 556,00 €	-208 875,00 €
TOTAL PRELEVEMENT	-2 250 341,00 €	-2 233 660,00 €

TOTAL FISCALITE, DOTATIONS, COMP ET PLVT	6 519 159,00 €	6 759 060,69 €
PRODUIT NOUVEAU 2022		239 901,69 €



L'évolution des ressources (fiscalité directe et indirecte, dotations, compensations) est évaluée à 240 k € entre 2021 et 2022 malgré la forte croissance des basses locatives de 3.4 %, fixée par la loi de finances 2022.

Pour :

Contre :

Abstention :



D'autre part, la cession des travées de la série E dont les baux de location avec promesse de vente arrivent à échéance en 2022 sont à prévoir en 2022. Une diminution des recettes de location est à prévoir.

CHARGES NOUVELLES EN 2022

- Charges de personnel : GVT 2 % de la masse salariale : 34 000 €.
- Charges générales (inflation 3 %) : 36 000 €.
- Nouveaux recrutements (SCOT (10.5 mois), Mobilité (12 mois), Déchets (11.5 mois), Manager du Commerce (6 mois), Chargé du PVD (6 mois), Conseiller en numérique (10 mois)) : 150 000 €.
- Provision pour la blanchisserie : 82 950 €.
- **Total CHARGES NOUVELLES EN 2022 : 300 K €.**

LEVIER D' ACTIONS :

- Adapter les dotations et subventions aux organismes et associations externes aux besoins.
- Mobiliser de nouvelles ressources : versement mobilité.
- Engager la démarche de mise à jour des bases locatives.
- Levier fiscalité à partir de 2023 vote du taux de la TH RS, en 2022 augmentation de la fiscalité de 1 % représente un produit nouveau de 15 000 €, uniquement applicable sur les taxes foncières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de Séance

Marie BAILLARD

Validé électroniquement le 4 février 2022